

**Bilan
2021**

L'eau en Moselle



Moselle
L'Europartement

Bilan annuel
Département de la Moselle
Septembre 2022

Contacts :

Département de la Moselle

Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires

1 rue du Pont Moreau

CS 11096

57036 METZ CEDEX 1

Courriel : sedaf@moselle.fr

Personne à contacter : Sandrine MEYER (sandrine.meyer@moselle.fr, 03.87.78.07.44)

L'être humain et ses organisations ont fait preuve au fil du temps d'une adaptation constante. Ces deux dernières années marquées par la COVID-19 ont mis en exergue la capacité de résilience des populations et des collectivités qui ont réussi à s'adapter.

Pourtant, face à la sécheresse et aux épisodes caniculaires révélateurs d'un changement climatique en marche, remettant en question la croyance en des ressources en eau abondantes voire inépuisables, comment réagir ?

Ce nouveau défi est l'affaire de tous les usagers : chacun devra à son niveau, agir de manière à diminuer sa consommation et à contribuer à la préservation de l'eau.



En effet, il y a 16 ans, la Directive européenne du 23 octobre 2006 évoquait déjà dans son préambule que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ».

En tant que Collectivité, le Département de la Moselle a pris en compte cette problématique dans le cadre de partenariats avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ou dans le Contrat de Plan Inter-régional Etat-Région du massif des Vosges. Il œuvre également au sein de son patrimoine, en diminuant, par exemple, l'imperméabilisation des sols, ou encore en poursuivant ses politiques d'aides aux communes et EPCI dans leurs aménagements fondés sur la nature. Entre autres actions, une étude sera aussi lancée pour évaluer dans quelle mesure nous pourrions réemployer les millions de m³ d'eaux d'exhaures pour irriguer les cultures agricoles.

Bien évidemment, rien n'est acquis et il faudra travailler encore à d'autres solutions et accentuer nos actions à l'avenir.

Patrick Weiten
Président du Département de la Moselle
Ancien Député

Sommaire

Préambule	3
1. Structuration mosellane des compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif en 2021	4
1.1. Périmètre géographique du bilan	4
1.2. Compétences étudiées	4
2. Exercice des compétences en 2021	4
2.1. Cartographie des compétences	4
2.2. Comparatif structurel entre compétences	7
2.2.1. Comparatif du nombre de services par type de structure, entre les compétences AEP et Assainissement - Traitement	7
2.2.2. Nombre de communes et population par type de structure	8
2.2.3. Taille moyenne des services	9
2.2.4. Structures exerçant les 2 compétences	10
3. Evolution des structures compétentes suite à la Loi NOTRe	12
3.1. Nombre de services par type de structure compétente	12
3.2. Nombre de communes par type de structure compétente	13
3.3. Population rattachée par type de structure compétente	14
3.4. Evolution de la taille moyenne par type de structure compétente	15
4. Mode de gestion des compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement	16
5. Prix de l'eau en Moselle en 2021	19
5.1. Eléments d'une facture d'eau	19
5.2. Facture type sur la base d'une consommation de 120 m ³ et tarifs moyens départementaux pour 2021	20
5.3. Décomposition du prix de l'eau	21
5.4. Variation du prix de l'eau en 2021	21
5.5. Evolution du prix de l'eau	25

Préambule

Une enquête départementale annuelle réalisée depuis 1998 !

Depuis 1998, le Département de la Moselle réalise chaque année une enquête relative aux services compétents dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement Collectif.

Les données collectées permettent ainsi de connaître, au fil des années, l'évolution :

- des services (périmètre géographique des structures, nombre d'habitants et d'abonnés, mode de gestion de la compétence, ...),
- de la tarification des services (composition de la facture, volumes facturés, ...).

Sur la base d'une participation active de la quasi-totalité des structures compétentes, les données récoltées concernent en général entre 90 et 95% de la population mosellane.

Le Département présente, en retour, un bilan issu de l'exploitation des éléments fournis par les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) et les syndicats.

L'objectif du bilan est multiple :

- assurer un suivi de l'évolution des services et de la tarification de ces derniers,
- fournir un état des lieux le plus récent possible (les données en vigueur au 30 juin de l'année N font l'objet d'un bilan diffusé en septembre de l'année N+1),
- diffuser largement les informations aux communes, aux structures intercommunales et aux élus,
- remercier les communes et les EPCI qui fournissent chaque année leurs données et leur transmettre, en retour, une exploitation leur permettant de se situer à l'échelle départementale.

Le bilan réalisé marque ainsi la conclusion d'une campagne annuelle et accompagne le lancement de l'enquête de l'année suivante. Le présent rapport réalise une synthèse des données 2021.

Cette enquête annuelle menée par le Département de la Moselle, est distincte de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, créé par la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006. Mis en œuvre par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'observatoire dispose d'un Système d'Informations sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), comprenant une base de données nationale des prix de l'eau et des performances, renseignée par les collectivités en charge de ces services.

Avec une saisie obligatoire pour les services de plus de 3 500 habitants, les analyses reposent sur une participation d'au moins 25% des entités couvrant au moins 50 % de la population.

1. Structuration mosellane des compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif en 2021

1.1. Périmètre géographique du bilan

Au fil des évolutions des structures en charge de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement, il existe des situations où :

- les périmètres géographiques englobent des communes des départements limitrophes,
- les tarifs et/ou les modes de gestion peuvent varier d'une commune à l'autre sur un même périmètre.

Afin d'être au plus proche de la situation dans le cadre des analyses retranscrites dans le présent bilan, le niveau de détail principal est la commune avec un périmètre géographique correspondant aux 725 communes mosellanes.

1.2. Compétences étudiées

Le présent bilan concerne les compétences "Alimentation en Eau Potable" (AEP) et "Assainissement Collectif". Aussi, les syndicats de production d'eau et le domaine de l'Assainissement Non Collectif ne sont pas intégrés aux analyses.

Par ailleurs, si seuls les communes et les EPCI à FP sont compétents, l'exercice de ces compétences peut être délégué à des syndicats intercommunaux. L'analyse présentée pour l'année 2021 repose sur les structures en charge de la mise en œuvre de ces compétences.

2. Exercice des compétences en 2021

2.1. Cartographie des compétences

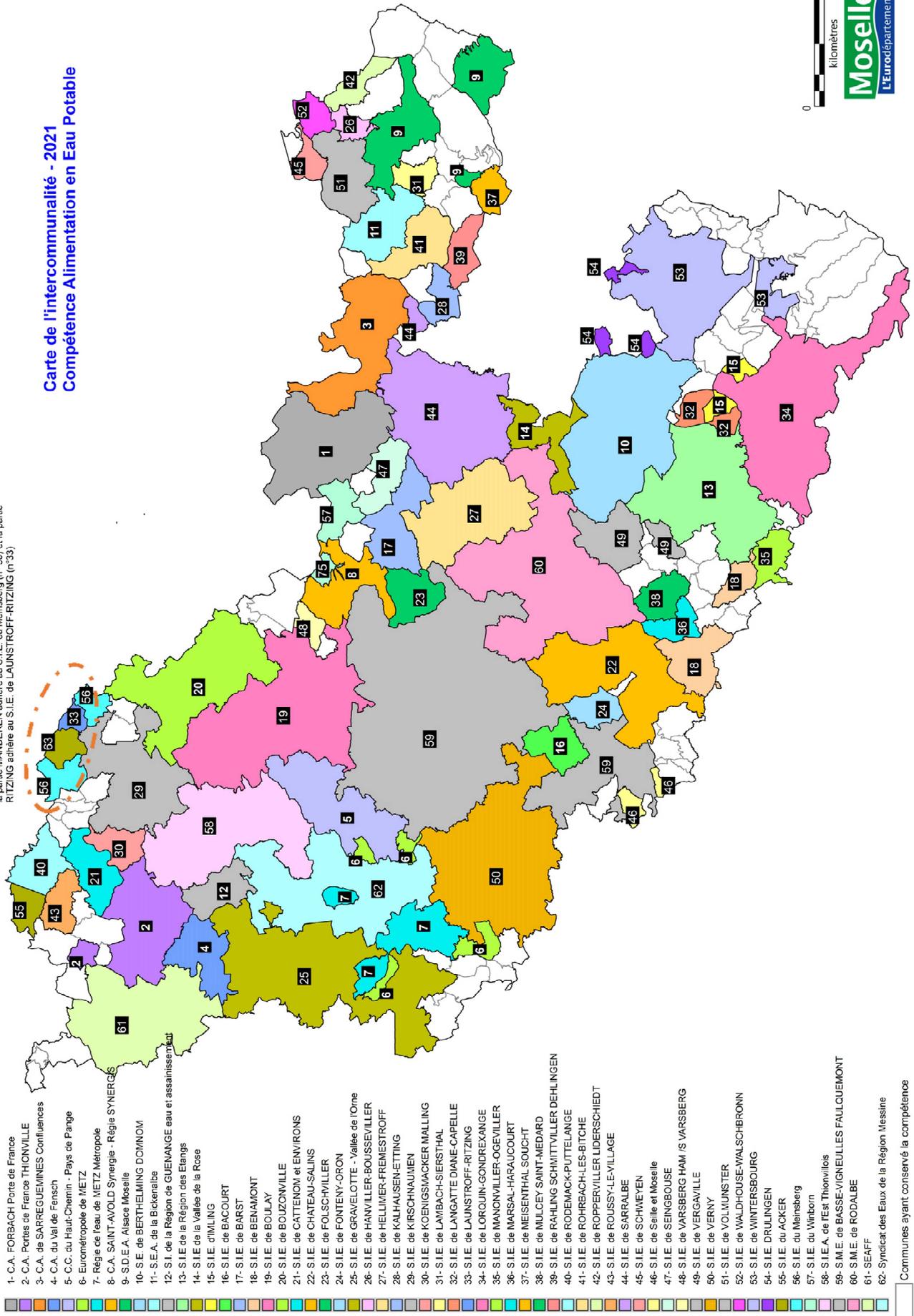
Les cartes ci-après présentent la structuration intercommunale en 2021 pour l'exercice des compétences :

- Alimentation en Eau Potable,
- Assainissement Collectif

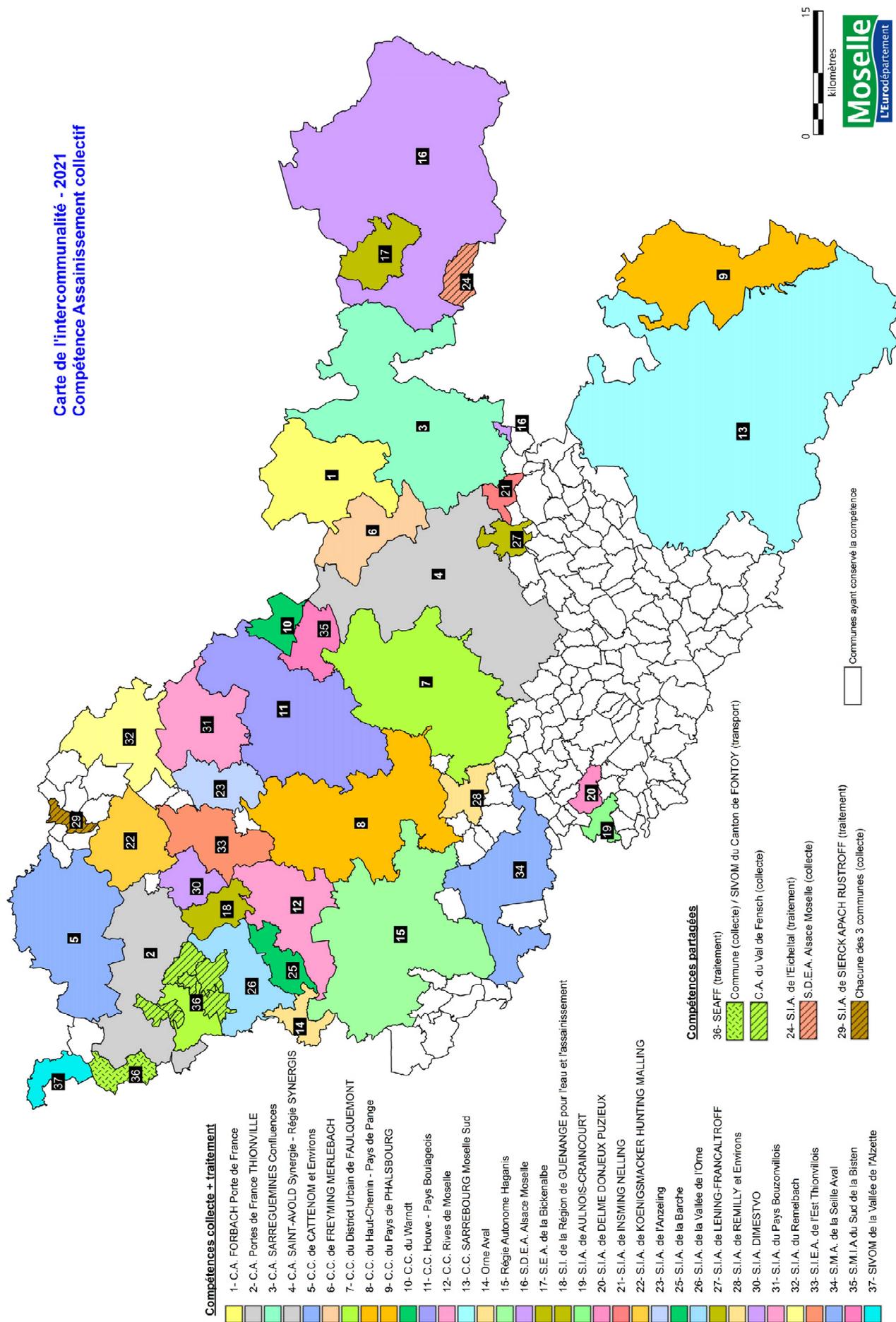
Carte de l'intercommunalité - 2021 Compétence Alimentation en Eau Potable



Cas particulier :
Le n° 63 représente la commune de MANDEREN-RITZING, pour laquelle, la partie MANDEREN adhère au S.I.E. du Melsberg (n° 56) et la partie RITZING adhère au S.I.E. de LAUNSTROFF-RITZING (n°33)



Carte de l'intercommunalité - 2021
Compétence Assainissement collectif



2.2. Comparatif structurel entre compétences

Afin de mieux appréhender et connaître l'implantation des structures sur le territoire mosellan, différents éléments ont fait l'objet d'analyses et de comparatifs pour les compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement Collectif – partie traitement pour l'année 2021.

Remarque : la population INSEE de référence est la population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2021, sur la base de la référence statistique du 1^{er} janvier 2017.

Les compétences sont exercées par les communes, les EPCI à FP ou les syndicats. La gestion des services peut être assurée par le biais de régies autonomes ou directes ou bien être déléguée.

2.2.1. Comparatif du nombre de services par type de structure, entre les compétences AEP et Assainissement - Traitement

		Commune	EPCI à FP		Syndicat
		régie ou délégation	régie ou délégation	régie autonome	régie ou délégation
Alimentation en Eau Potable	Nombre de services en 2021	80	6	1	55
	<i>évolution par rapport à 2020</i>	-1	-	-	-1
Assainissement Traitement	Nombre de services en 2021	152	13	1	23
	<i>évolution par rapport à 2020</i>	-	-	-	-2

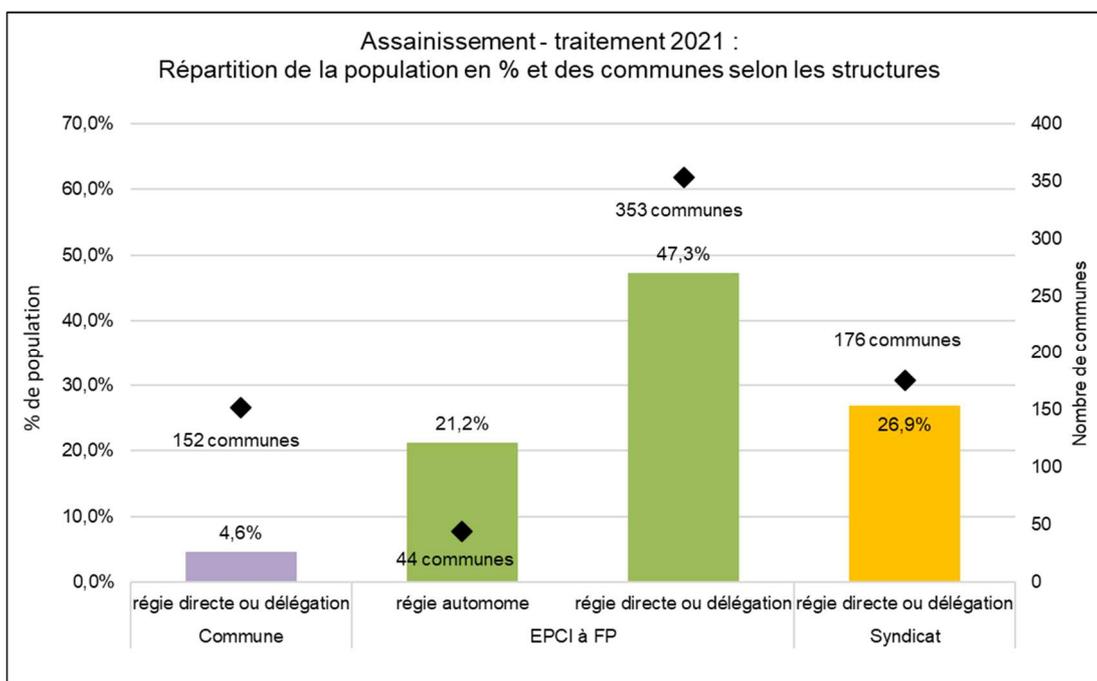
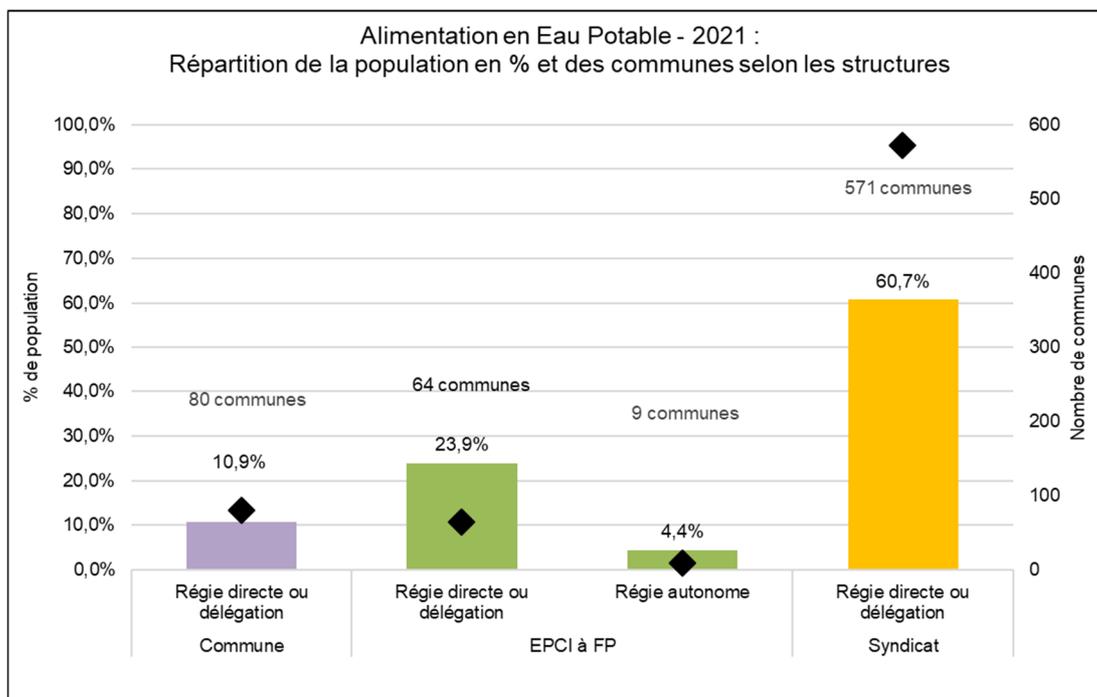
En 2021, on constate très peu de mouvements pour l'exercice des compétences.

En comparaison avec l'année 2020, seule une commune a rejoint un syndicat d'eau potable.

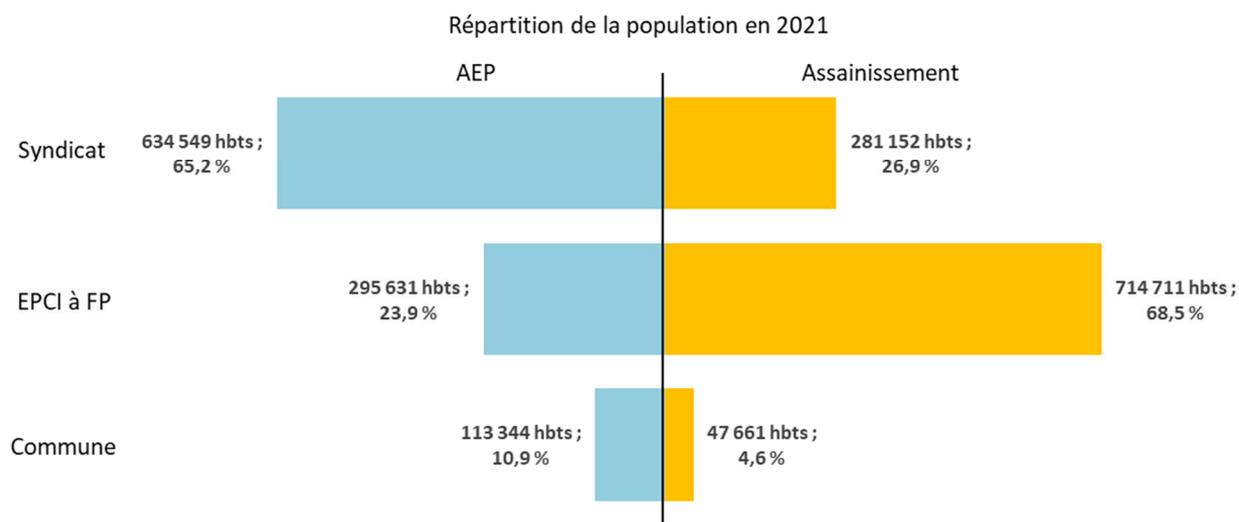
En ce qui concerne les syndicats, 3 ont fait l'objet d'une dissolution avec un rattachement des communes concernées à un autre syndicat existant en AEP et à un EPCI à FP pour l'assainissement.

2.2.2. Nombre de communes et population par type de structure

Les deux graphes suivants présentent la répartition du nombre de communes et la population par type de structure.



Comparatif direct entre les 2 compétences :



Pour chaque domaine, environ 2/3 de la population est rattachée à un même type de structure :

- pour l'Alimentation en Eau Potable, les syndicats sont prépondérants,
- pour l'Assainissement Collectif, ce sont les EPCI à FP qui sont majoritaires.

2.2.3. Taille moyenne des services

Après un comparatif des types de structures selon le nombre de communes et la population, le tableau ci-après donne une idée de la taille des structures selon leur type.

Taille moyenne (nbre de service / population rattachée)	Commune	EPCI à FP	Syndicat
Alimentation en Eau Potable	1 417	42 233	11 751
<i>évolution par rapport à 2020</i>	<i>+ 17</i>	<i>+ 6 557</i>	<i>- 399</i>
Assainissement Traitement	314	51 051	12 224
<i>évolution par rapport à 2020</i>	<i>+ 1</i>	<i>- 1 428</i>	<i>- 185</i>

Les syndicats restent nombreux, ce qui implique un morcellement du territoire et une taille moyenne d'environ 12 000 habitants pour les deux compétences.

Les EPCI à FP couvrent soit des territoires plus denses en population, soit un périmètre plus grand. La taille moyenne en habitants est 3 à 4 fois plus grande que pour les syndicats.

- Pour les communes, une différence significative apparaît pour l'exercice des compétences :
- en Eau Potable, elles sont moins nombreuses mais représentent 10,9 % de la population mosellane,
 - en Assainissement, les communes plus nombreuses, représentent seulement 4,6 % de la population,

De ce fait, un service d'eau potable recouvre une population 4 à 5 fois plus élevée qu'un service d'assainissement.

2.2.4. Structures exerçant les 2 compétences

La structuration intercommunale présentait une image très morcelée avec la présence de nombreux syndicats.

Avec l'application de la Loi NOTRe, le maillage intercommunal évolue de par la prise des deux compétences au 1^{er} janvier 2020 pour les Communautés d'Agglomération et des dissolutions ou fusions des syndicats existants.

Ainsi, selon le contexte, on constate une augmentation du nombre de structures exerçant les 2 compétences ou une extension de leur périmètre.

➤ Les EPCI à FP

	Alimentation en Eau Potable		Assainissement traitement			
	Compétence exercée par l'EPCI à FP		sur le périmètre de l'EPCI à FP	Compétence exercée par l'EPCI à FP		sur le périmètre de l'EPCI à FP
	Nbre communes	Insee 2017		Nbre communes	Insee 2017	
C.A. FORBACH Porte de France (21 communes - 77 140 habitants)	18 + 2 (*)	73 747	C.A. FORBACH Porte de France + 2 syndicats pour 3 communes	21	77 140	C.A. FORBACH Porte de France
C.A. Portes de France THIONVILLE (13 communes - 80 039 habitants)	6 + 1 (**)	72 411	C.A. Portes de France THIONVILLE + 2 syndicats pour 7 communes	13	80 039	C.A. Portes de France THIONVILLE
Eurométropole de METZ (44 communes - 221 484 habitants)	4 + 9 (***)	50 017	Eurométropole de METZ + Régie de l'Eau de METZ Métropole + 4 syndicats pour 31 communes	44 (***)	221 484	Haganis
C.A. SARREGUEMINES Confluences (37 communes - 64 122 habitants)	13	35 125	C.A. SARREGUEMINES Confluences + C.A. FORBACH Porte de France pour 2 communes + 5 syndicats pour 22 communes	34	62 899	C.A. SARREGUEMINES Confluences + 2 syndicats pour 3 communes
C.A. SAINT-AVOLD Synergie (41 communes - 52 934 habitants)	3	18 970	C.A. SAINT-AVOLD Synergie + 6 syndicats pour 38 communes	39	49 397	C.A. SAINT-AVOLD Synergie + 1 syndicat pour 2 communes
C.C. du Haut Chemin Pays de PANGE (28 communes - 19 225 habitants)	12	7 379	C.C. du Haut Chemin Pays de PANGE + 3 syndicats pour 16 communes	28	19 225	C.C. du Haut Chemin Pays de PANGE

(*) la C.A. FORBACH Porte de France exerce la compétence pour 2 communes de la C.A. SARREGUEMINES Confluences

(**) la C.A. Portes de France THIONVILLE exerce la compétence pour 1 commune de la C.C. de CATTENOM et Environs

(***) l'Eurométropole de METZ exerce la compétence par le biais de la Régie de l'eau de METZ Métropole (régie autonome) pour 4 communes en AEP et par le biais de la Régie autonome Haganis sur l'ensemble de son périmètre soit 44 communes

Même si ces EPCI à FP gèrent les 2 compétences, la différence de périmètre est assez nette : ils s'occupent de l'assainissement sur la totalité ou quasi de leur territoire ; au contraire de l'AEP où l'exercice de la compétence est très morcelé entre l'EPCI à FP et les syndicats.

Les EPCI à FP cités ci-dessus exercent la compétence Assainissement complète : collecte + traitement.

De son côté, la C.A. du Val de Fensch n'exerce pas encore la compétence collecte, déléguée actuellement au SEAFF.

	Alimentation en Eau Potable			Assainissement collecte		
	Compétence exercée par l'EPCI à FP		sur le périmètre de l'EPCI à FP	Compétence exercée par l'EPCI à FP		sur le périmètre de l'EPCI à FP
	Nbre communes	Insee 2017		Nbre communes	Insee 2017	
C.C. Val de Fensch (10 communes - 70 402 habitants)	5	37 982	C.C. Val de Fensch + 1 syndicat pour 5 communes	7	45 094	<u>collecte</u> : C.C. Val de Fensch + 2 syndicats pour 3 communes <u>traitement</u> : 2 syndicats pour 10 communes

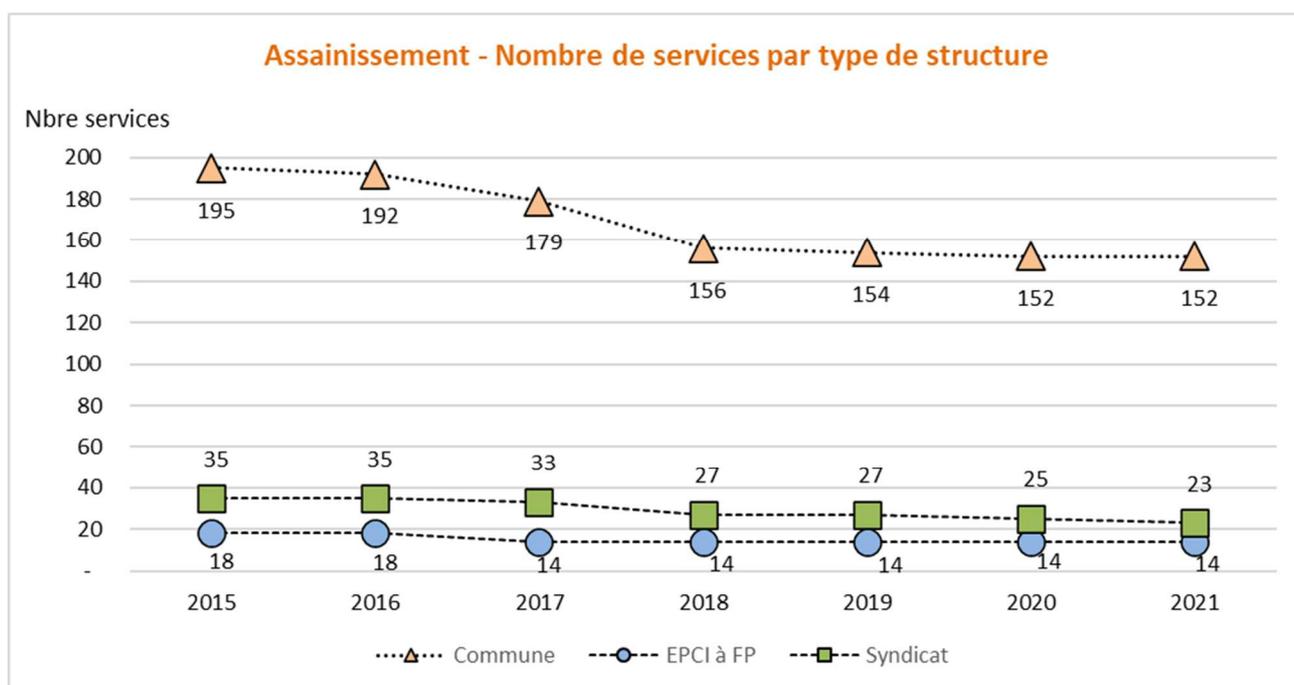
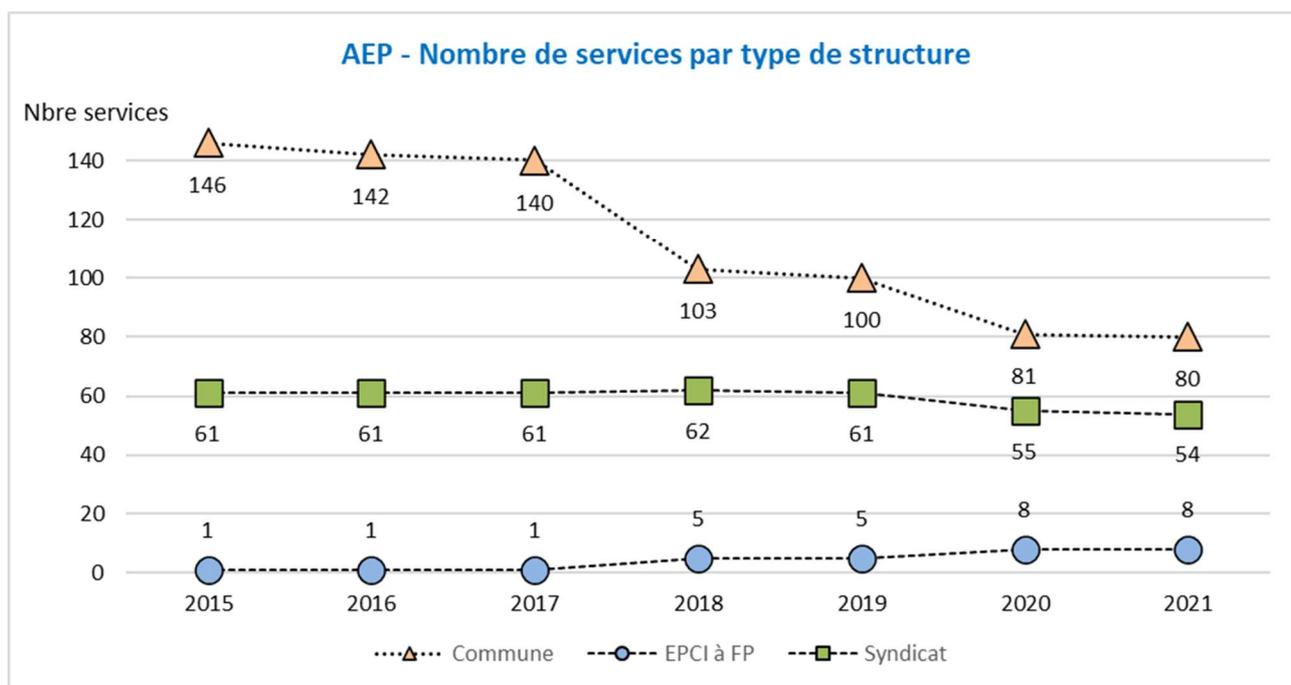
➤ Les syndicats

En 2021, 5 syndicats exercent la double compétence AEP et Assainissement sans évolution notable depuis les dernières années.

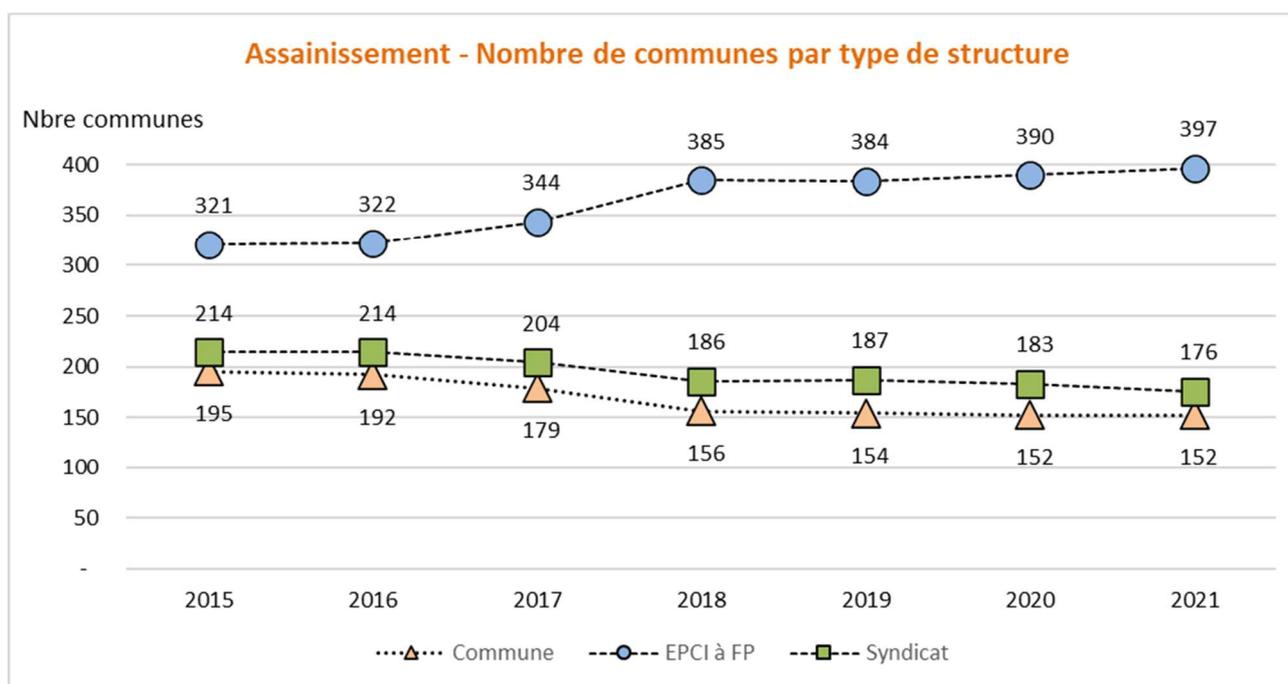
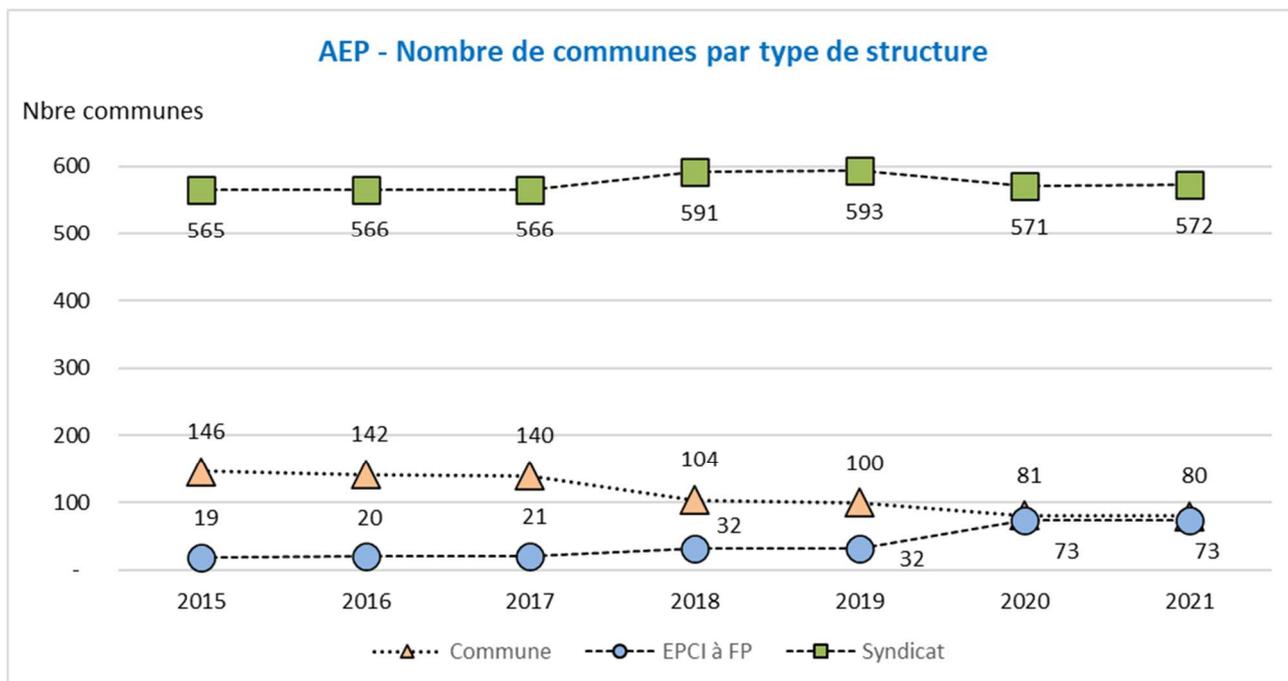
	Alimentation en Eau Potable			Assainissement traitement		
	Nbre communes	Population	EPCI à FP concerné	Nbre communes	Population	EPCI à FP concerné
S.D.E.A. Alsace Moselle	5	7 338	C.C. du Pays de Bitche	43	30 915	C.C. du Pays de Bitche C.A. Sarreguemines Confluences
S.E.A. de la Bickenalbe	4	3 363	C.C. du Pays de Bitche	4	3 363	C.C. du Pays de Bitche
S.I. de la Région de GUENANGE pour l'eau et l'assainissement	4	15 713	C.C. de l'Arc Mosellan	4	15 713	C.C. de l'Arc Mosellan
S.I.E.A. de l'Est Thionvillois	20	17 841	C.A. Portes de France Thionville C.C. de l'Arc Mosellan CC du Haut Chemin Pays de Pange C.C. Rives de Moselle	8	5 595	C.C. de l'Arc Mosellan
S.E.A.F.F.	15	48 443	C.A. Val de Fensch C.A. Portes de France Thionville C.C. de Cattenom et Environs C.C. du Pays Haut Val d'Alzette	11	68 383	C.A. Val de Fensch C.C. du Pays Haut Val d'Alzette

3. Evolution des structures compétentes suite à la Loi NOTRe

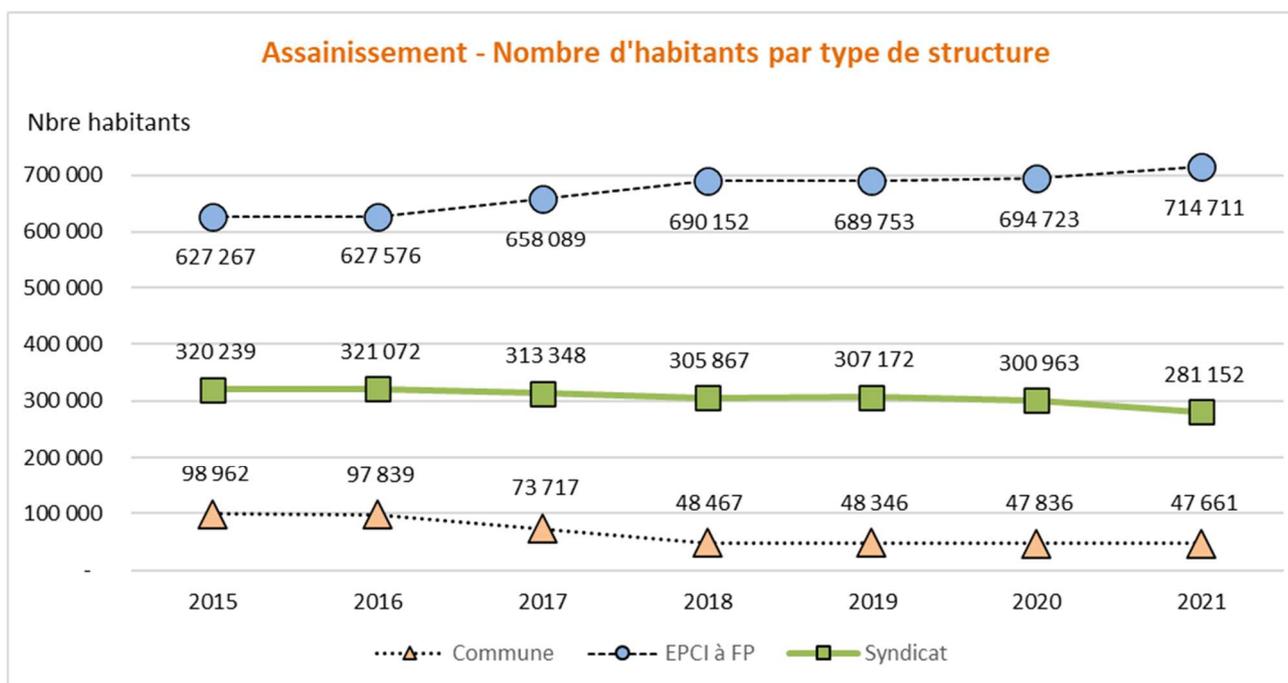
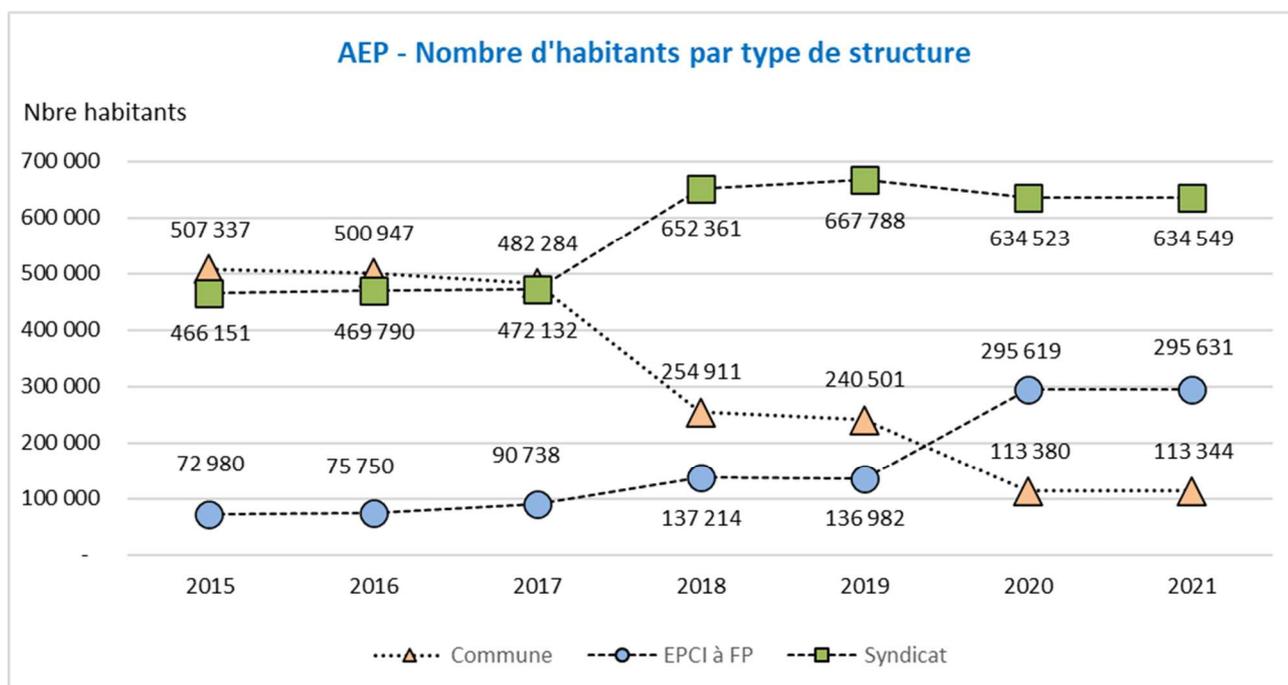
3.1. Nombre de services par type de structure compétente



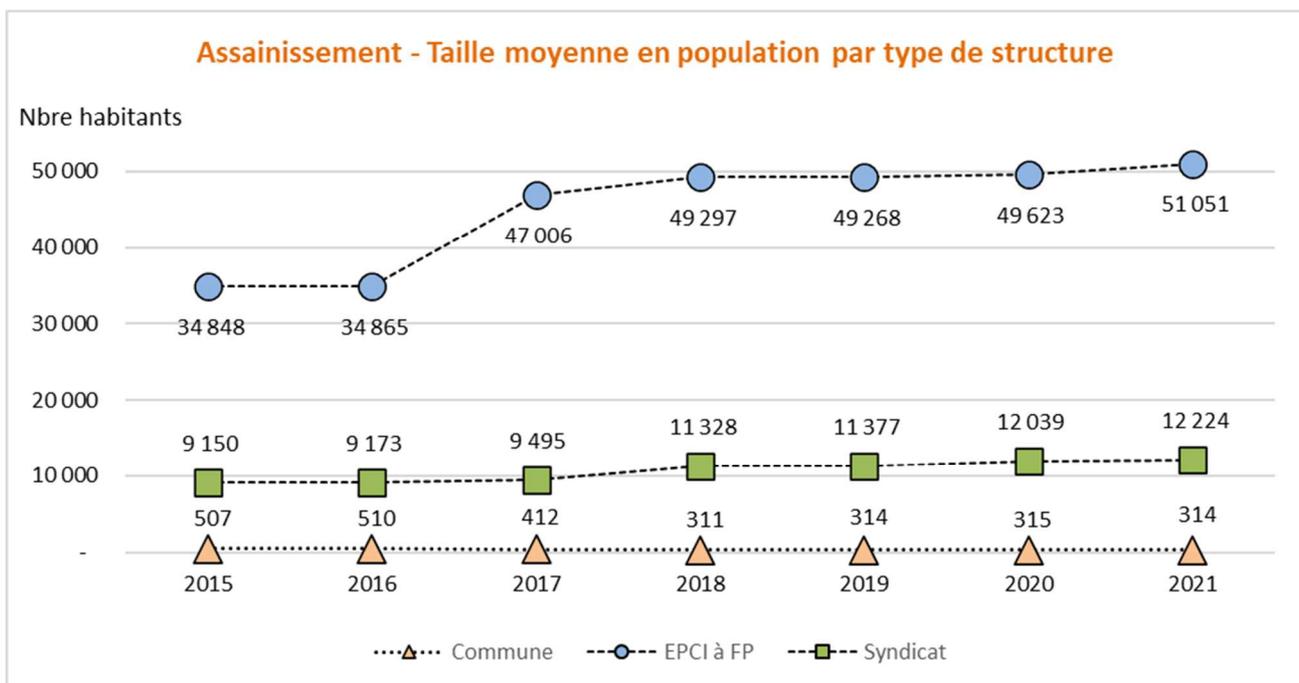
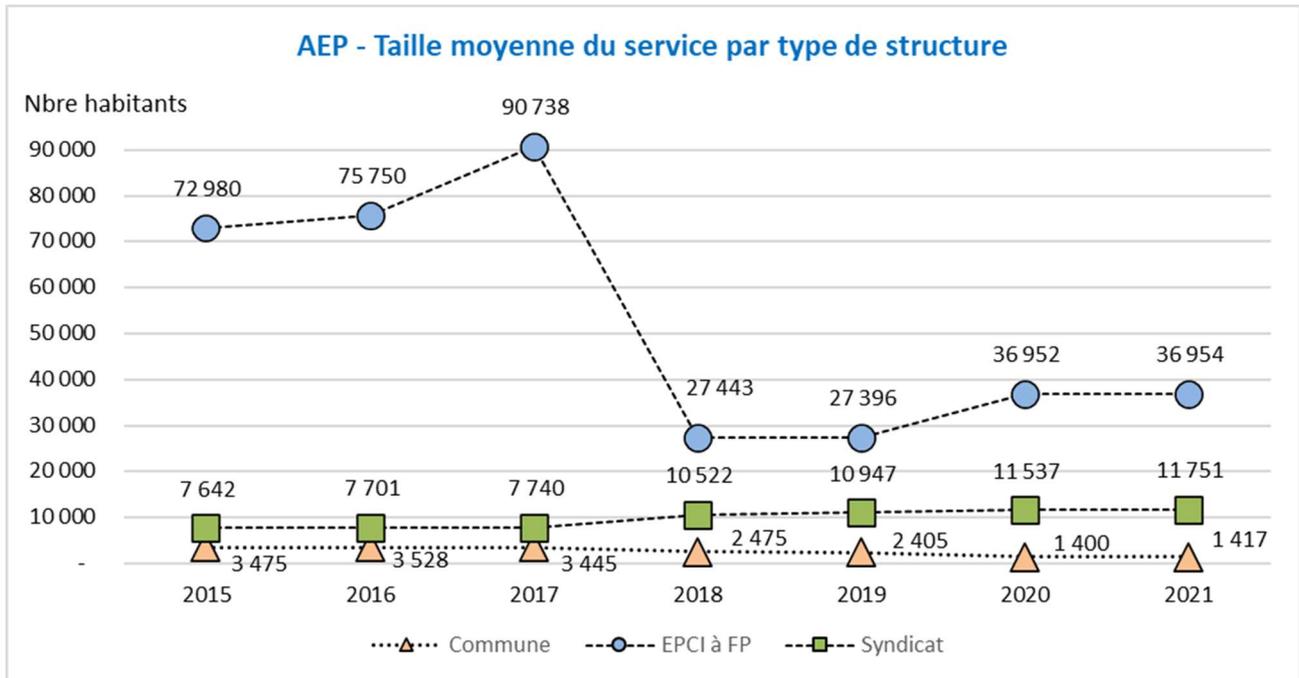
3.2. Nombre de communes par type de structure compétente



3.3. Population rattachée par type de structure compétente



3.4. Evolution de la taille moyenne par type de structure compétente

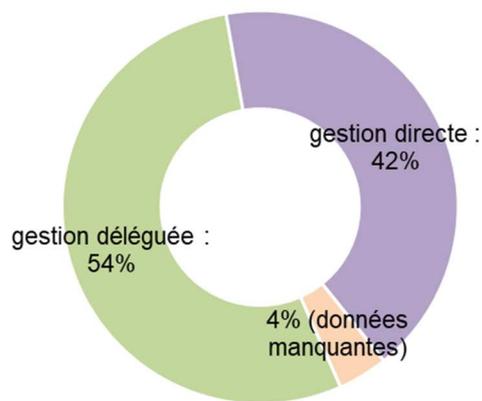


4. Mode de gestion des compétences Alimentation en Eau Potable et Assainissement

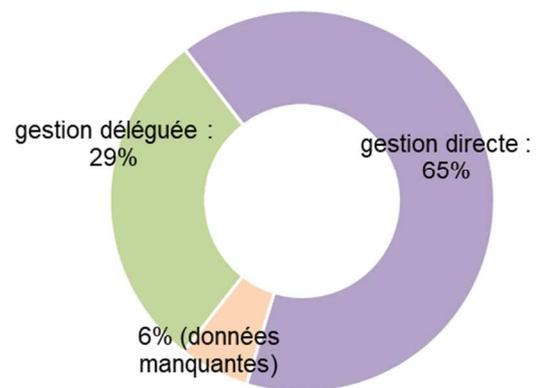
Afin d'assurer l'exercice de ces compétences, les structures ont la possibilité d'exploiter les services en gestion directe (régies) ou en gestion déléguée (par affermage généralement). Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des modes de gestion pour chaque compétence :

Répartition de la population

Alimentation en Eau Potable
Répartition en % de la population

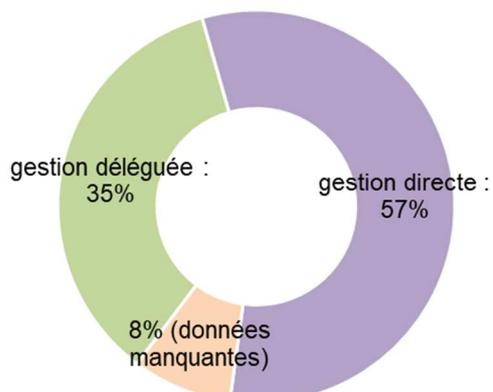


Assainissement traitement
Répartition de la population

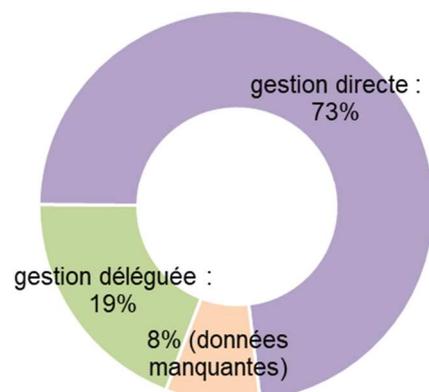


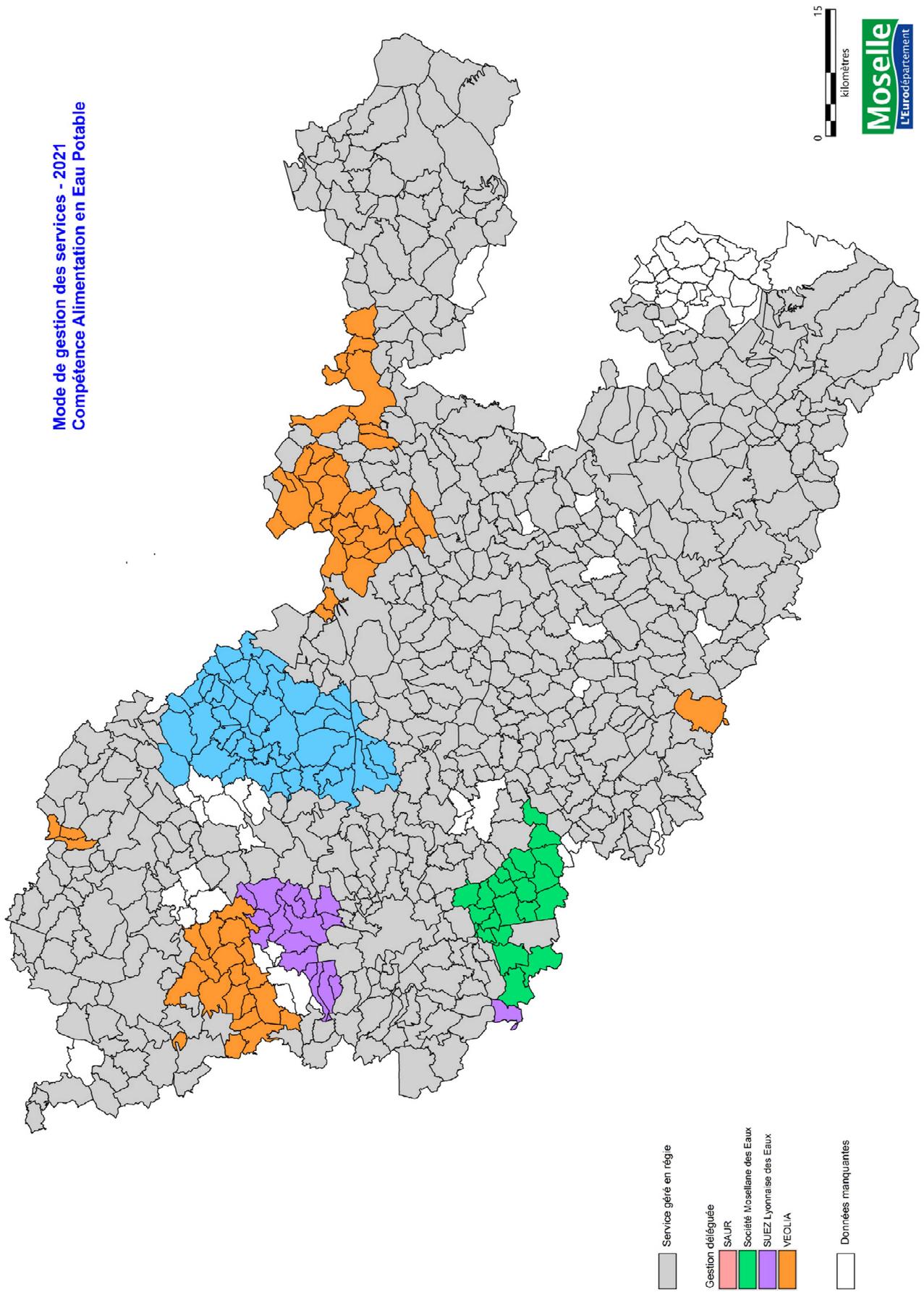
Répartition des communes

Alimentation en Eau Potable
Répartition en % des communes

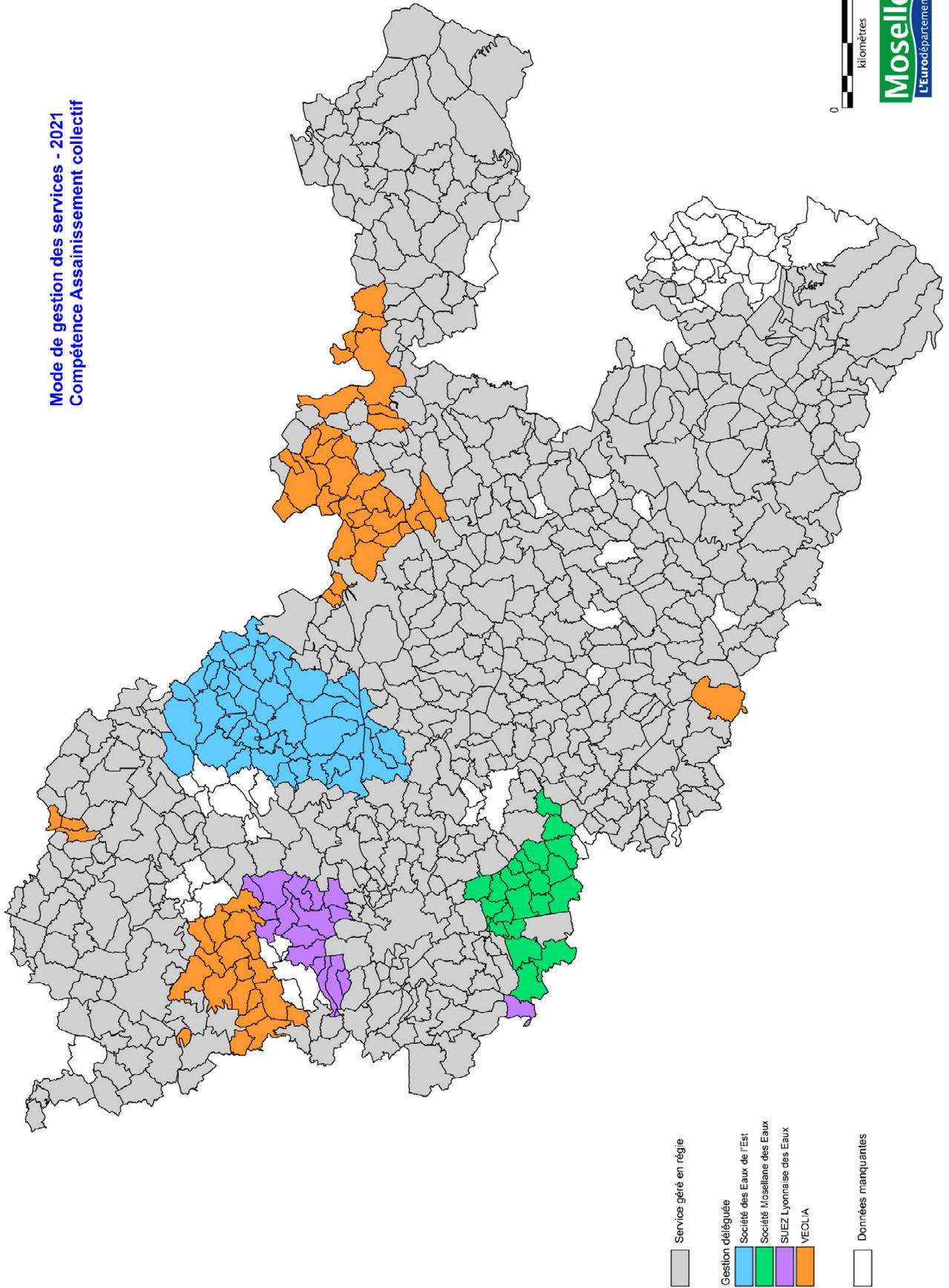


Assainissement traitement
Répartition en % des communes





Mode de gestion des services - 2021
Compétence Assainissement collectif



5. Prix de l'eau en Moselle en 2021

5.1. Éléments d'une facture d'eau

Les factures d'eau sont destinées à couvrir les dépenses relatives aux investissements et au fonctionnement des services d'eau potable et d'assainissement.

La facture doit comporter les 3 volets suivants :

- a. la distribution en eau,
- b. la collecte et le traitement des eaux usées,
- c. les redevances aux organismes publics.

Pour chacune des parties a et b, doivent figurer :

- la part fixe (l'abonnement) relative aux charges de construction, d'amortissement et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable ou du réseau d'évacuation et de traitement des eaux usées,
- la part variable calculée en fonction du volume d'eau réellement consommé par l'abonné pendant la période de facturation.

La rubrique "Organismes publics" distingue les différentes redevances :

- la lutte contre la pollution reversée à l'Agence de l'eau,
- la modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'eau,
- la redevance reversée à Voies Navigables de France, établissement public chargé du domaine public fluvial.

Concernant les tarifs, la facture doit faire apparaître :

- les tarifs unitaires hors TVA,
- les montants hors TVA calculés sur la base des unités considérées (période ou volume),
- le taux de TVA appliqué (5,5 % pour l'eau et 10% pour l'assainissement),
- le montant total HT et TTC de la facture considérée.

Dans le cas d'intervenants multiples (différentes collectivités et/ou fermiers) ou de périodes multiples de facturation (changement de tarif au cours de la durée de la facture), la part de chacun doit être mentionnée. Dans le cas d'un tarif unifié, une notice devra expliquer la répartition des volumes.

5.2. Facture type sur la base d'une consommation de 120 m³ et tarifs moyens départementaux pour 2021

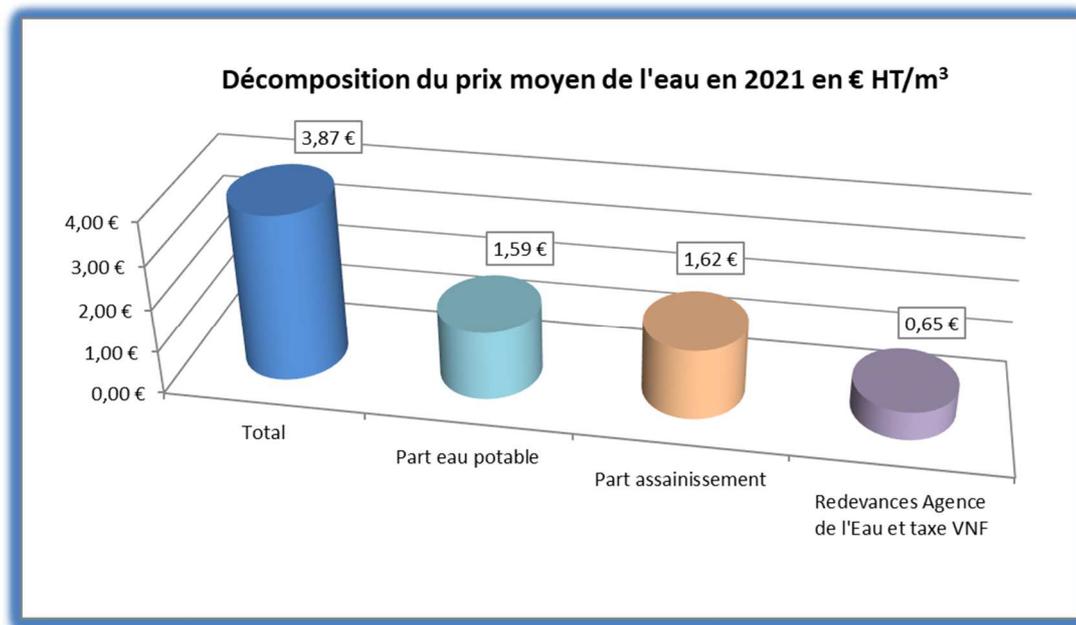
	Quantité	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	Taux TVA	Montant en € TTC
Eau potable					
Part fixe (abonnement, location de compteur, part forfaitaire, ...)					
part distributeur (fermier)	1 an				
part Commune ou EPCI	1 an				
Part variable					
part distributeur (fermier)	m ³	1,590	190,80	5,5	201,29
(possibilité de plusieurs tranches de tarification)	m ³				
part Commune ou EPCI	m ³				
(possibilité de plusieurs tranches de tarification)					
part achat eau	m ³				
Organismes publics					
Agence de l'eau - préservation ressource en eau	m ³	0,067	8,04	5,5	8,48
Agence de l'eau - lutte contre la pollution	m ³	0,350	42,00	5,5	44,31
Voies Navigables de France	m ³	0,00	0,00	5,5	-
Sous total			240,84		254,09
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte					
Part fixe (abonnement, location de compteur, part forfaitaire, ...)					
part distributeur (fermier)	1 an				
part Commune ou EPCI	1 an				
Part variable					
part distributeur (fermier)	m ³				
part Commune ou EPCI	m ³				
Transport et traitement					
Part fixe (abonnement, location de compteur, part forfaitaire, ...)					
part distributeur (fermier)	1 an	1,620	194,40	10	213,84
part Commune ou EPCI	1 an				
Part variable					
part distributeur (fermier)	m ³				
part Commune ou EPCI	m ³				
Organismes publics					
Agence de l'eau - modernisation des réseaux de collecte	m ³	0,233	27,96	10	30,76
Sous total			222,36		244,60
TOTAL			463,20		498,68

Remarques :

- les intitulés peuvent varier suivant les compétences exercées, le mode de gestion, etc.
- les tarifications pour la collecte et le traitement des eaux usées peuvent être cumulées si les compétences sont exercées par la même structure.

5.3. Décomposition du prix de l'eau

Au 30 juin 2021, sur la base des données déclarées par les communes et leurs groupements (tarifs et volumes d'eau facturés), le prix moyen de l'eau est de 3,87 € HT/m³ (sur une moyenne de 120 m³ par abonné domestique). Ce prix moyen inclut la part eau potable, la part assainissement (collecte et traitement) ainsi que les redevances Agence de l'eau et taxe VNF. Pour mémoire, en 2020, le prix moyen de l'eau était de 3,77 € HT/m³.

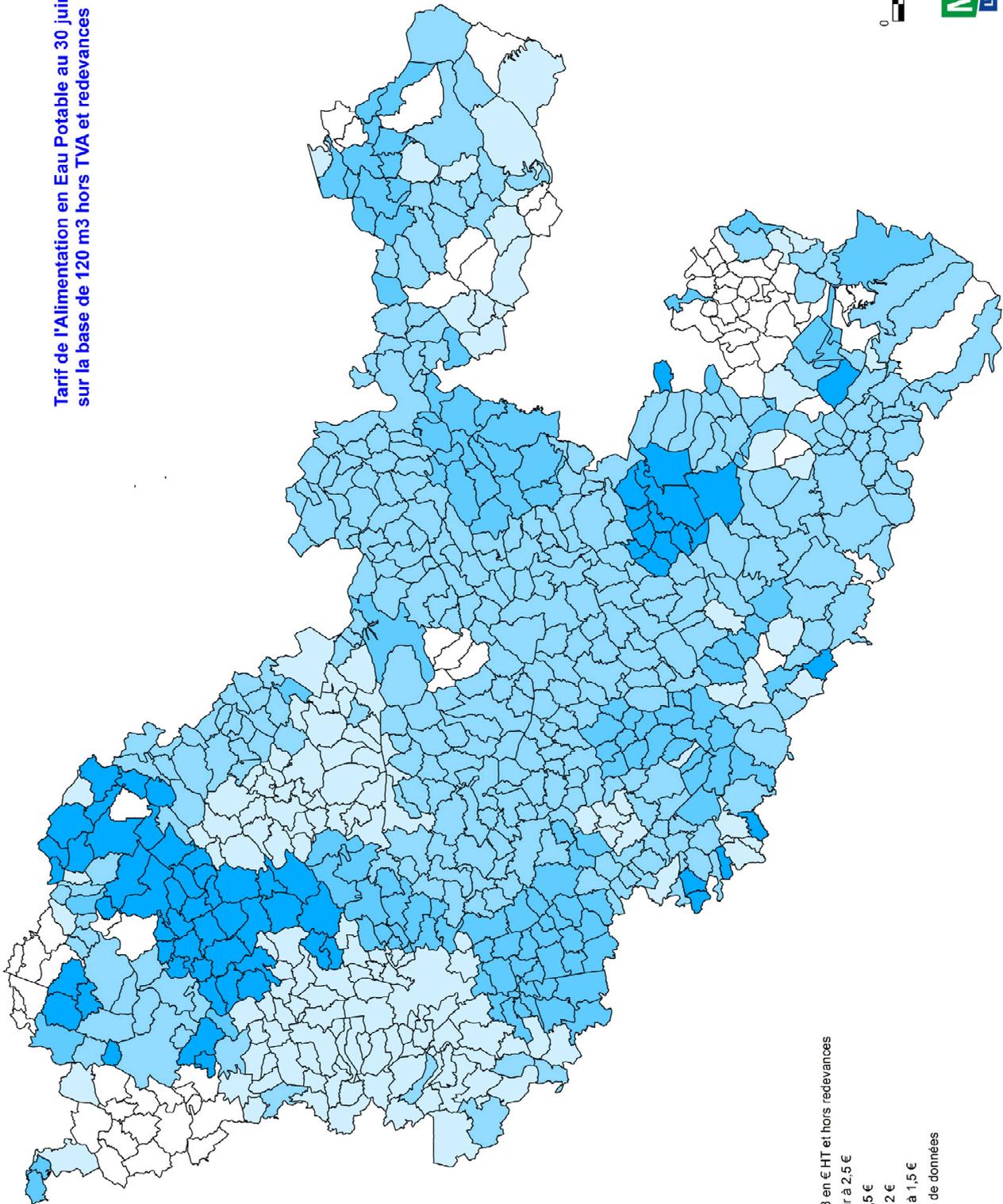


5.4. Variation du prix de l'eau en 2021

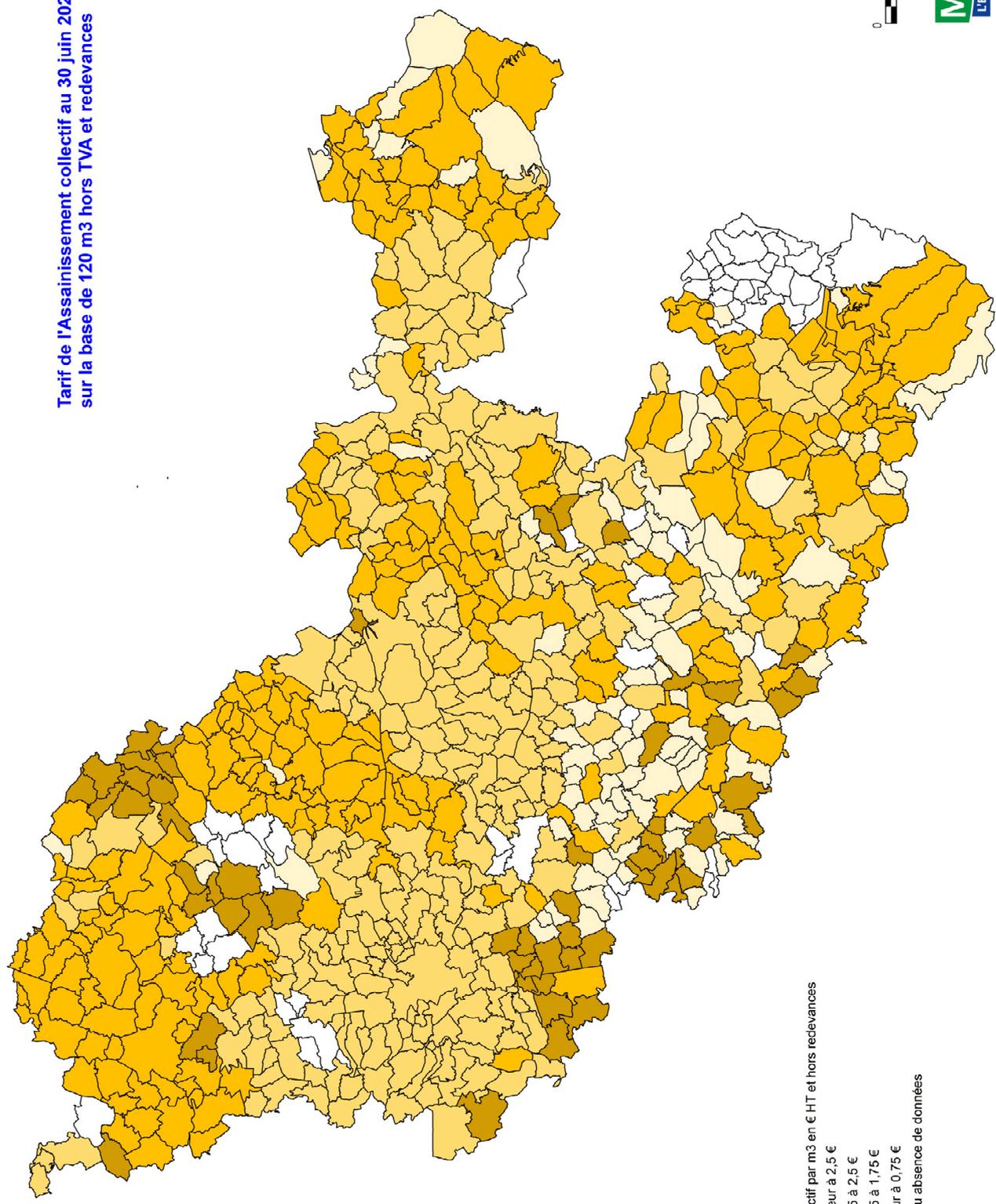
Les 2 cartes suivantes présentent les fourchettes de prix de la part eau potable et de la part assainissement (collecte et traitement) hors TVA et redevances pour les différentes communes de Moselle.

Une 3^{ème} carte indique le prix global de l'eau hors TVA et redevances pour les communes concernées par la double facturation (eau potable et assainissement) et dont les données sont connues.

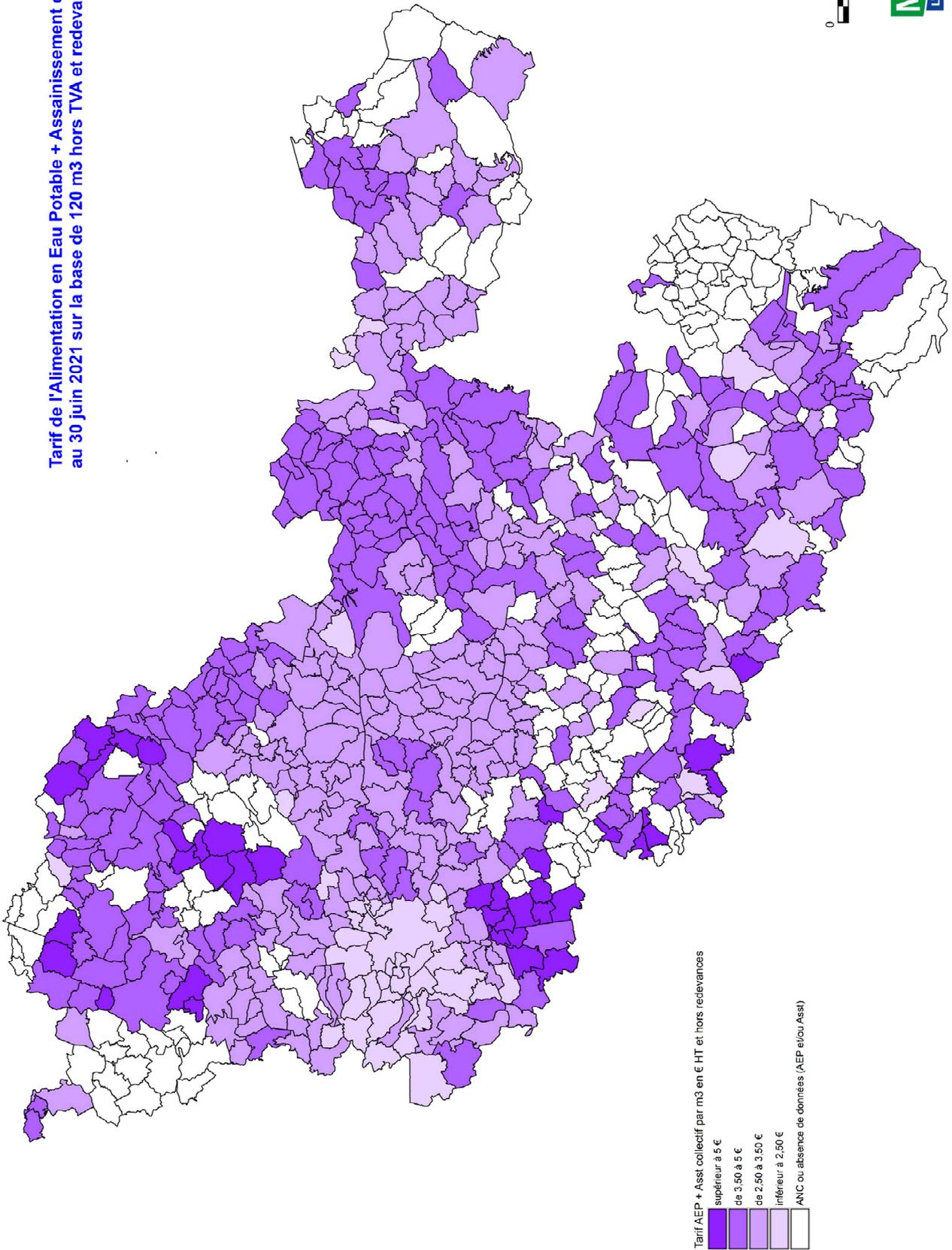
Tarif de l'Alimentation en Eau Potable au 30 juin 2021
sur la base de 120 m3 hors TVA et redevances



Tarif de l'Assainissement collectif au 30 juin 2021
sur la base de 120 m3 hors TVA et redevances



Tarif de l'Alimentation en Eau Potable + Assainissement collectif
au 30 juin 2021 sur la base de 120 m3 hors TVA et redevances



Amplitude des tarifs appliqués :

	Eau potable	Assainissement
Variation du prix par m ³ sur la base de 120 m ³ hors redevances et TVA	de 0,9083 € à 3,75 € soit un ratio de 1 à 4,1	de 0,0920 € à 4,50 € soit un ratio de 1 à 4,9

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces variations de prix et notamment :

- le prix de l'abonnement,
- la facilité d'accès à la ressource, sa disponibilité (achat nécessaire ou vente auprès de tiers), sa qualité et l'obligation ou non d'un éventuel traitement avant distribution à l'utilisateur,
- la vétusté des réseaux et des ouvrages,
- la sensibilité du milieu récepteur impliquant des investissements plus ou moins conséquents pour l'épuration des eaux usées,
- le niveau des charges fixes des services d'eau potable et d'assainissement par rapport à l'importance des quantités d'eau potable produites et d'eaux usées collectées et traitées (effets d'échelle),
- le mode de gestion choisi pour l'exercice des compétences (régie ou gestion déléguée).

5.5. Evolution du prix de l'eau

